

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	17.02.2017	8h38	17.109	DJSC
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Groupe socialiste**

**Titre :** Création de la Fondation Addiction Neuchâtel : qui payera les pots cassés ?

**Contenu :**

À la mi-janvier dernière, la presse confirmait l'annonce d'une fusion institutionnelle dans le domaine des addictions par la création de la Fondation Addiction Neuchâtel au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette nouvelle entité regroupe la Fondation Neuchâtel Addictions, la Fondation Goéland et, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, celle du Devens à Saint-Aubin. À la clé de cette opération, une économie substantielle de 2,3 millions de francs. Si l'annonce d'économies dans un canton qui a mal à ses finances peut être positive, la perspective d'une rationalisation des prestations n'a, quant à elle, pas de quoi nous réjouir et encore moins nous rassurer.

C'est pourquoi nous souhaitons interpeller le Conseil d'État sur les conséquences de cette opération sur la qualité et la diversité des prestations en faveur d'une population particulièrement vulnérable et pour les collaborateurs et collaboratrices engagé-e-s dans ces différentes institutions.

**Développement :**

La responsabilité de l'État à l'égard des problématiques de dépendance n'est plus à démontrer, mais peut-être à rappeler. L'addiction va bien au-delà de la problématique de l'individu consommateur ; elle a des conséquences sur la santé, sur l'entourage, sur l'insertion professionnelle des personnes.

Le groupe socialiste n'est pas opposé sur le fond à une fusion administrative des différentes entités œuvrant dans le domaine des addictions. Il est par contre très inquiet sur les conséquences que celle-ci aura sur le personnel et auprès des personnes touchées par un problème de dépendance.

Dès lors le Conseil d'État peut-il :

- nous renseigner plus précisément sur les conséquences dans les effectifs de personnel dans les différentes institutions impactées par cette fusion ?
- nous garantir que la qualité et la diversité des prises en charge, notamment le maintien de prestations ambulatoires et résidentielles, seront maintenues ?
- nous informer sur la façon dont le personnel des institutions a été et est associé à la démarche ?
- nous indiquer quelle part des économies réalisées dans cette fusion institutionnelle sera consacrée à donner des moyens supplémentaires pour la prévention dans le domaine des addictions ?

L'urgence est demandée :  Oui  Non

**Auteur ou premier signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Florence Nater

Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :
Marina Giovannini	Françoise Gagnaux	Eric Flury
Philippe Loup	Sylvie Fassbind-Ducommun	Laurent Duding
Marie-France Matter	Martine Docourt Ducommun	Corine Bolay Mercier
Annie Clerc-Birambeau	Erica Di Nicola	Nathalie Ebner Cottet